

<https://www.snetap-fsu.fr/SALAIRES-Le-gouvernement-meprise-les-agent-es-Declaration-liminaire-CSA.html>



membre de *l'élan commun*

Déclaration liminaire CSA Ministeriel

SALAIRES : Le gouvernement méprise les agent-es ! - Déclaration liminaire CSA

Ministeriel
CSA
Ministériel



- NOS AGISS - LE SNETAP-FSU dans les instances - Comité Social d'Administration Ministeriel (CSA M) -
Date de mise en ligne : mardi 20 juin 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L320xH400/02-605a4.jpg>

Déclaration liminaire CSA Ministeriel

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH98/logo_avec_presentation_pied_de_page_avec_uniesetengagees_couleur-1c76b.jpg

La semaine dernière, l'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte lors de la réunion salariale dans la Fonction publique pourtant très attendue par l'ensemble des agent-es. Le dégel de 1,5% du point d'indice est loin d'être à la hauteur des besoins et des attentes. Les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques un-es qui met à mal le principe d'une égalité de rémunération entre les agent-es et accroît encore les inégalités salariales femmes/hommes.

L'ensemble des agent-es verront le point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agent-es des catégories C et B, passé-es aujourd'hui sous le niveau du [SMIC](#), une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat en « one shot » sera versée à la moitié des agent-es.

Pour l'Élan commun, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour ! Nous rappelons le contexte de la poussée inflationniste qui est depuis un an de l'ordre de 16 % pour les produits alimentaires de première nécessité. Une telle mesure aurait comme avantage d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite. En outre, ceci contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction publique qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures.

Le ministère de l'Agriculture est particulièrement concerné par cette situation compte tenu de la part des agent-e-s des catégories B et C... et que dire des personnels de l'enseignement agricole public qui connaissent une paupérisation que plus personne ne nie aujourd'hui et à qui ne sont proposées que des « briques » pour travailler encore plus...pour finalement gagner encore moins !